

## Accord de dialogue social : le PE OVH statue sur une signature.

Méthode de concertation :

- L'ensemble des éléments réceptionnés au fil des négociations sont partagés avec la section. Des sessions d'échanges sont organisées avant / après chaque négo.
- Si une codécision sur l'accord à l'unanimité n'est pas possible, un vote vient trancher la position de la section sur l'accord.

### Quelles étaient nos demandes sur cet accord ?

- Augmentation du budget AHE à 120€/an & salarié.
- Augmentation du budget ASC (œuvres sociales) à 1%.
- Création d'une commission environnement au CSE.
- Augmentation à 5 des membres des commissions sociale et économique.
- Inscription au calendrier des négociations d'un accord sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours.
- Retour des représentants de proximité avec 5H de délégation par RP.
- Clarification & rôle du RSCSE (représentant syndical au CSE).
- Obtenir 1 femme / 1 homme sur le rôle de référents harcèlement sexuel.

### Quelles sont les éléments obtenus ?

- Augmentation du budget AHE à 60€/an & salarié.
- Création d'une commission environnement & stratégie.
- Augmentation à 4 membres pour les commissions sociale et économique.
- Retour des représentants de proximité avec 3H de délégation par RP.
- Clarification & rôle du RSCSE (représentant syndical au CSE).
- 1 femme / 1 homme sur le rôle de référents harcèlements sexuels.
- Budget de 20K€ annuel partagé entre les 3 OS (*selon représentativité*) – propal CGT.

D'autres demandes & échanges ont eu lieu en réunion, ici ce sont les grandes « lignes ».

Quels éléments nous ont fait hésiter ?

- Essentiellement les articles 18 & 27 sur la communication du CSE et des OS.

Cet accord n'est pas parfait. Nous en avons conscience, et de longs échanges internes, également avec des membres des autres sections ont précédé cette signature. Nous restons disponibles pour répondre à vos questions et si vous avez des remarques.